FICHE D'INFORMATIONS LEGALES - DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

Objectif Performance Patrimoine, 28 rue Feydeau 75002 Paris. RCS de Paris 820 173 003.
Code NAF 6619B.Téléphone : 01 40 26 91 25 – Mail : christian.pasquier@objectif-performance-patrimoine.fr

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont destinées au déroulement de la mission. Elles sont conservées au maximum pendant 5 années après la fin de la relation et sont destinées au Conseiller, à ses salariés habilités, à ses partenaires ainsi qu'aux autorités de tutelles et associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Christian Pasquier.
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°16003552. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : (www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 (www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance), catégorie courtier, type B. Le type B d'intermédiaire en assurances n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09. www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.
Souscrites auprès d'AIG sous le n°2 401 395, pour des montants de 1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par an pour les IAS et de 300.000 € par sinistre et de 600.000 € par an pour les activités CIF.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Compagnies d'assurances et autres fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Allianz Vie	Assureur	Courtage	Commission
Corum AM	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Primonial	Courtier	Co-Courtage	Commission
Paref	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Foncia	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Intergestion	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Voisin	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Sofidy	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Alderan	Sté de Gestion	Convention de distribution	Commission
Perial	Sté de Gestion	Convention de Distribution	Commission

Les noms des autres fournisseurs avec lesquelles le professionnel a un accord, sera communiqué sur simple demande du souscripteur éventuel.

Mode de facturation et de rémunération

Le client est informé que dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cadre d'un conseil en investissement financier non-indépendant, le conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Modes de communication

Les échanges avec votre Conseiller se font par téléphone, courrier postal ou électronique, ou rendez-vous.

Facteurs de durabilité

Le Cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Traitement des réclamations

Modalités de saisine de l'entreprise.

Pour toute réclamation, votre Conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Téléphone : 01 40 26 91 25
- Mail : christian.pasquier@objectif-performance-patrimoine.fr
- Courrier postal : 28 rue Feydeau 75002 Paris.

Elles sont traitées dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de son envoi pour en accuser réception, sauf si la réponse est apportée dans ce délai.
- 2 mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

En cas de désaccord persistant, le client peut saisir un médiateur :

1 Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
2 Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09
  Site Internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

- Pour les activités de CIF : Médiateur de l'AMF, Mme Marielle Cohen-Branche, Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la bourse 75082 Paris cedex 02.
  Site Internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Dates et signatures

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un est remis au client

Fait à : Le : Signature du Client	Fait à : Le : Signature du Conseiller